

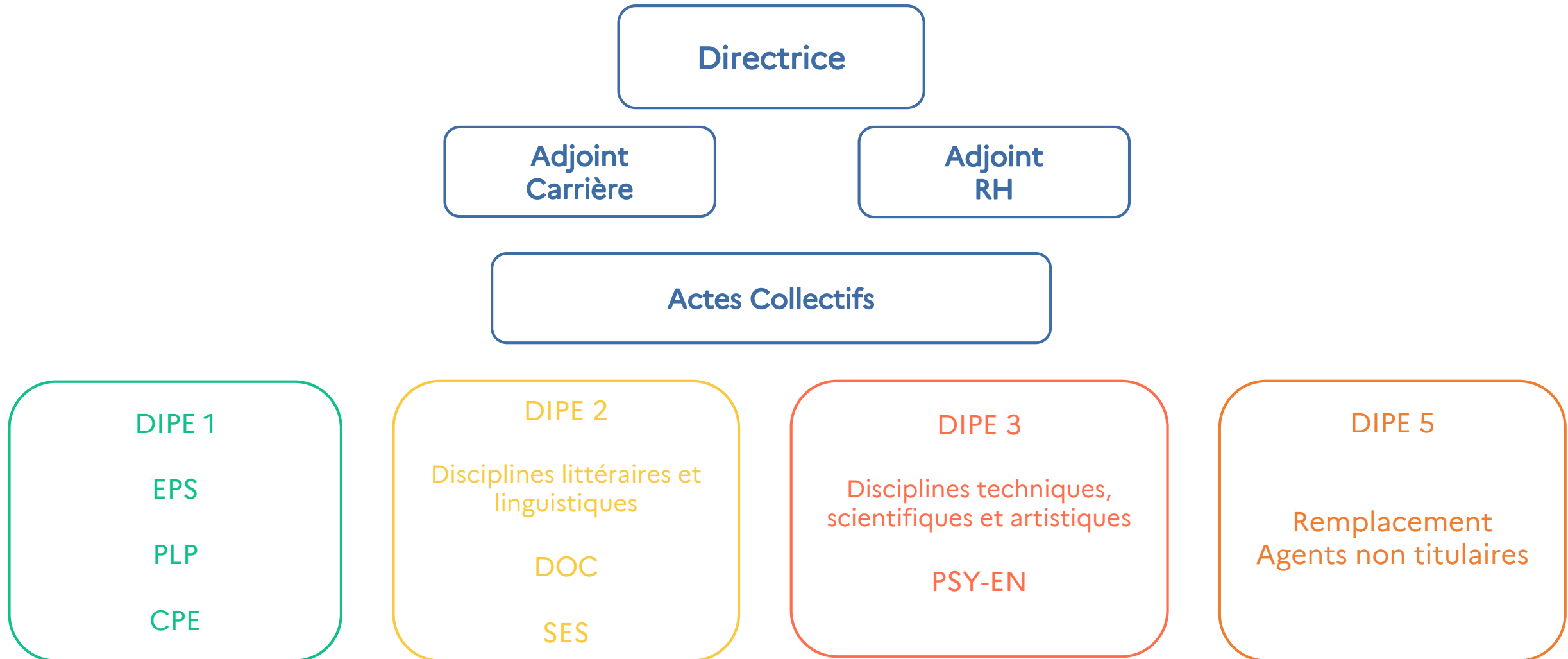
A man and a woman are sitting at a desk, looking at a laptop screen. The man is pointing at the screen while the woman looks on. The background is a blurred indoor setting with greenery.

# MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2026 - SECOND DEGRÉ PUBLIC

Mutation des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale.

# Directions des personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : DIPE

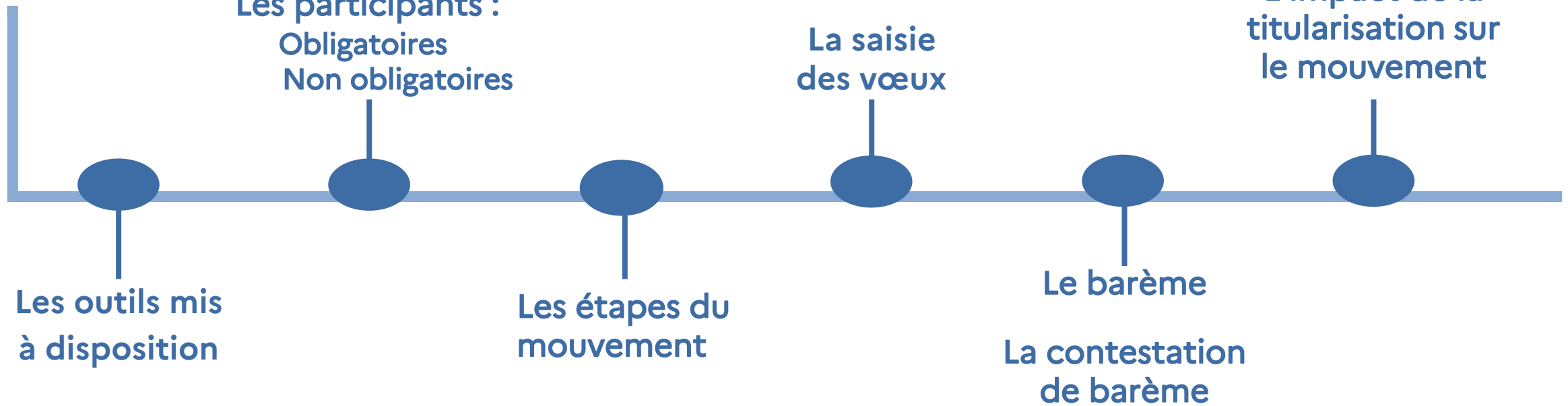
---



# Sommaire

---

Présentation de la  
DIPE



# Toutes les informations sont disponibles sur le site académique :

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Académie

Scolarité / Etudes / Examens

Enseignements

Concours / Métiers / RH

Politique éducative

Accès rapides ▾



site académique : <https://www.ac-lyon.fr/>

## CAMPAGNE MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2026

Du 5 novembre au 26 novembre 2025 (12h)

Inscrivez-vous à la réunion d'information « les grandes lignes du mouvement interacadémique » le 12 novembre 2025 à partir de 17h30 en visio, par ce lien [Colibris](#).

## PRINCIPES GÉNÉRAUX DU MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE

Les personnels participent au mouvement national à gestion déconcentrée pour demander une mutation, une première affectation ou pour retrouver une affectation dans l'enseignement du second degré public (réintégration).

Le mouvement national à gestion déconcentrée se déroule en deux phases : une phase **interacadémique** suivie d'une phase **intra-académique**.

- Peuvent y participer les enseignants du second degré public, personnels d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale titulaires qui veulent changer d'académie
- Doivent obligatoirement y participer les enseignants du second degré public, personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale stagiaires devant impérativement être affectés dans le second degré à la rentrée scolaire.

Le mouvement sur postes spécifiques a lieu, selon le même calendrier.

[BIR spécial mouvement interacadémique 2026](#)

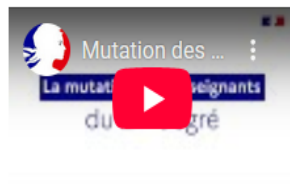
— [BIR Spécial - Mouvement interacadémique 2026](#)

## SAISISSEZ VOTRE DEMANDE DE MUTATION INTERACADÉMIQUE

[Saisie des vœux et consultation des postes vacants sur SIAM via I-prof](#)

Puis, suivre les liens selon cet ordre :

- [Aréna](#)
- [Gestion des personnels](#)
- [I-prof](#)
- [Les services](#)
- [Siam](#)
- [Mouvement inter](#)

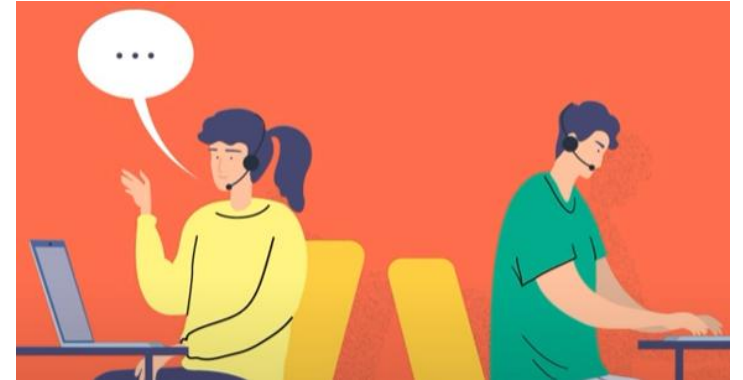


**Concours/Métiers/RH → Carrières**

- ✓ Textes officiels
- ✓ Calendrier
- ✓ Fiches thématiques
- ✓ Dispositif d'accueil
- ✓ Fiches de postes POP
- ✓ Accès aux différents outils :
  - I-Prof SIAM
  - Colibris
  - Comparateur de mobilité
- ✓ Accès au site ministériel

# Pour vous accompagner et vous guider dans vos choix

- Numéro info mobilité ministériel :  
01 55 55 44 45
- Service académique à partir du 27 novembre (Annexe D) :  
04 72 80 64 80
- **Vous pouvez aussi contacter directement votre gestionnaire via Colibris.**



# Les outils à votre disposition

## SAISISSEZ VOTRE DEMANDE DE MUTATION INTERACADÉMIQUE

[Saisie des vœux et consultation des postes vacants sur SIAM via I-prof](#)

Puis, suivre les liens selon cet ordre :

- Aréna
- Gestion des personnels
- I-prof
- Les services
- Siam
- Mouvement inter

## I-Prof SIAM

### Exclusivement pour :

- Saisir vos vœux
- Télécharger votre confirmation
- Déposer votre confirmation



## COLIBRIS

Plateforme de dépôt  
et d'échange.



## Comparateur de mobilité

Consulter le barème des  
années précédentes par  
académie et par discipline.

# 2

## étapes successives

### 1) Mouvement inter-académique

Du 5 novembre au  
26 novembre 2025 à midi

Pour obtenir une académie

### 2) Mouvement intra-académique

Mars

Pour obtenir un poste

# Le calendrier

---

- **Saisissez vos vœux sur I-Prof SIAM avant le 26 novembre 2025 - 12h ;**
- **Téléchargez votre demande de confirmation sur I-Prof SIAM à partir du 27 novembre 2025 ;**
- Préparez vos pièces justificatives à l'avance ;
- **Déposez vos pièces justificatives sur Colibris** (il n'est pas nécessaire de faire signer votre demande de confirmation par le chef d'établissement).



# Qui participe ?

## Participants obligatoires

## Participants non obligatoires

Je suis **stagiaire** néo-titulaire devant recevoir une première affectation.

Je suis **titulaire**, mais **affecté à titre provisoire** dans l'académie de Lyon (ATP).

Je suis déjà titulaire de l'académie.  
(Point de vigilance : ex PE/ex PLP/...)

Du 5 au 26 novembre 2025 - 12h00

# Saisie des vœux

du 5 novembre  
au 26 novembre 2025

Vous pouvez saisir votre demande puis la modifier autant de fois que nécessaire, pendant la période de saisie des vœux.

Vous pouvez saisir sur SIAM :

- Une demande SPENAT ;
- Une demande POP : vous devez déposer un dossier sur Colibris ;
- Une demande de mutation interacadémique.

Attention à la hiérarchie des demandes ! §3.1.2 de l'annexe 1



# Postes spécifiques et postes à profil

---

## Mouvement spécifique national (SPENAT)

- Postes à compétences précises ;
- Saisie sur SIAM et dépôt sur Colibris ;
- Sélection sur dossier par l'IGESR :  
CV, lettre de motivation, CR de rdv de carrière...

## Postes à profil (POP)

- Saisie sur SIAM et dépôt du dossier sur Colibris ;
- Sélection sur profil par le corps d'inspection et le chef d'établissement de l'académie de Lyon ;
- Engagement de 3 ans.

## Points de vigilance :

---



- Vous devez vérifier que votre **demande soit bien enregistrée sur SIAM** et tout particulièrement pour le mouvement SPEN.
- Pour les postes **POP**, vous devez obligatoirement **suivre les instructions des fiches de poste**. L'académie de Lyon utilise Colibris.
- A l'issue de la campagne de saisie, toutes les demandes de modification nécessitent une saisie manuelle de la part de votre gestionnaire.
- Merci d'utiliser **un seul et unique canal de communication : Colibris**.

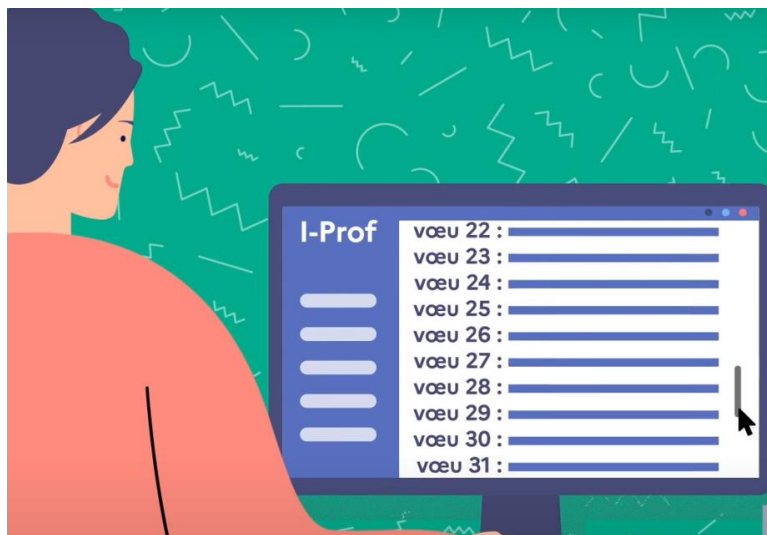
# Les vœux

---

## 31 vœux

classés par ordre de  
préférence.

Il est conseillé de formuler  
plusieurs vœux.



# Confirmation de demande

---

Téléchargez votre confirmation de mutation à partir du  
27 novembre 2025



Vous devez la **télécharger directement sur I-Prof SIAM** :

- 1 - Elle peut être modifiée : il faudra alors **signaler les modifications en rouge** sur votre confirmation et le préciser sur Colibris en cochant la case dédiée ;
- 2 – **Préparez vos pièces justificatives** en avance : en fichier PDF par thème (situation familiale, ...) ;
- 3 – Lors de l’affichage des barèmes, vérifiez que toutes les modifications ont bien été prises en compte.

# Dépôt de la demande sur Colibris

---



La confirmation de demande de mutation doit être **déposée sur Colibris signée, accompagnée des pièces justificatives et les corrections éventuelles annotées en rouge** avant le 5 décembre 2025.

Un mail d'information est automatiquement transmis au chef d'établissement.

# Participants obligatoires

---

Vous êtes soumis à la procédure d'extension



# Table d'extension



## Annexe I

Mobilité des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale : règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée – Rentrée scolaire 2025

### BO spécial n°5 du 31 octobre 2024

Si votre 1<sup>er</sup> vœu est Lyon :

Lyon  
Grenoble  
Dijon  
Clermont-FD  
Besançon  
Paris  
Créteil  
Versailles  
Aix Marseille  
Montpellier  
Nice

# Points de vigilance

---

Le barème est pris en compte pour l'extension.

Vous bénéficiez de bonification familiale (RC/APC)

Lyon 164,2 pts

Grenoble 164,2 pts

Besançon 164,2 pts

Aix-Marseille 14 pts



**L'extension se fait avec le plus petit barème exprimé**

## Conseil :

Il vous est conseillé de procéder au classement du maximum d'académies. En effet, cela peut éviter que votre demande n'aboutisse à une affectation sur une académie non désirée.

En revanche, si vous bénéficiez d'une bonification au titre du rapprochement de conjoint ou de l'autorité parentale conjointe, il est conseillé de formuler des vœux uniquement sur les académies bonifiées puisque ces bonifications sont conservées dans les éléments du barème retenu pour la procédure d'extension.

# Demande tardive

---

Modification  
Annulation

Jusqu'au 6 février 2026 minuit

- Décès du conjoint ou d'un enfant
- Cas médical aggravé d'un des enfants
- Mutation du conjoint
- Mesure de carte scolaire

# Le barème

---

***BO spécial n°5 du 31 octobre 2024***

## Éléments constituant le barème :

- ✓ Situation professionnelle
- ✓ Situation familiale
- ✓ Situation personnelle

# Situation professionnelle

---

*BO spécial n°5 du 31 octobre 2024*

- ✓ Ancienneté de service (échelon) – § 3.3.3.1
- ✓ Ancienneté de poste (titulaires / ex-titulaires)
- ✓ Exercice en éducation prioritaire



# Situation professionnelle

*BO spécial n°5 du 31 octobre 2024*

## Stagiaires

- ✓ Stagiaires n'ayant ni la qualité d'ex-fonctionnaire ni celle d'ex contractuel de l'EN - § 3.3.3.4
- ✓ Stagiaires ex-contractuels de l'EN - § 3.3.3.5
- ✓ Bonifications spécifiques stagiaires en Corse - § 3.3.3.6
- ✓ Stagiaires précédemment titulaires ... - § 3.3.3.7



# Situation familiale

- ✓ Rapprochement de conjoint
- ✓ Autorité parentale conjointe



Ces situations ouvrent droit à la prise en compte des éléments suivants :

- Enfants :
  - À charge de moins de 18 ans au 31/08/2026 ;
  - À naître : certificat de grossesse délivré au plus tard le 31/12/2025 ;
  - **En situation d'handicap s'il est hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge.**
- Années de séparation (activité professionnelle dans **2** départements différents).

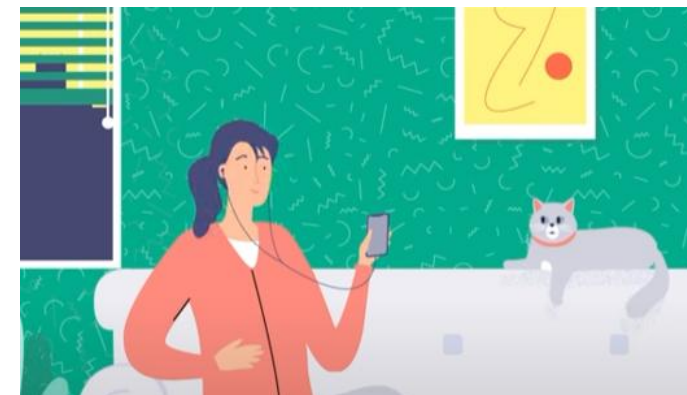
Sous réserve des pièces justificatives

# Situation personnelle

*BO spécial n°5 du 31 octobre 2024*

## ✓ Situation de handicap - § 3.3.2.1

- Bonification automatique  
RQTH valide (uniquement agent)
- Bonification exceptionnelle
  - Agent – RQTH en cours au 01/09/2026 ;
  - Conjoint – RQTH en cours au 01/09/2026 ;
  - Enfant de moins de 20 ans – AAEH ou situation médicale grave ;
  - **Enfant sans limite d'âge** – AAEH hors d'état de subvenir à ses besoins (invalidité).



# Mutation simultanée

---

- ✓ Entre conjoints (avec bonification)
- ✓ Entre non conjoints (sans bonification)



## Conditions d'octroi :

- Entre 2 titulaires ou entre 2 stagiaires ;
- Effectuer les mêmes vœux dans le même ordre ;
- Mouvement inter et intra.

**Point de vigilance** : les enfants et les années de séparation ne sont pas prises en compte

**Les services académiques  
vérifient les barèmes jusqu'au  
16 janvier 2026.**

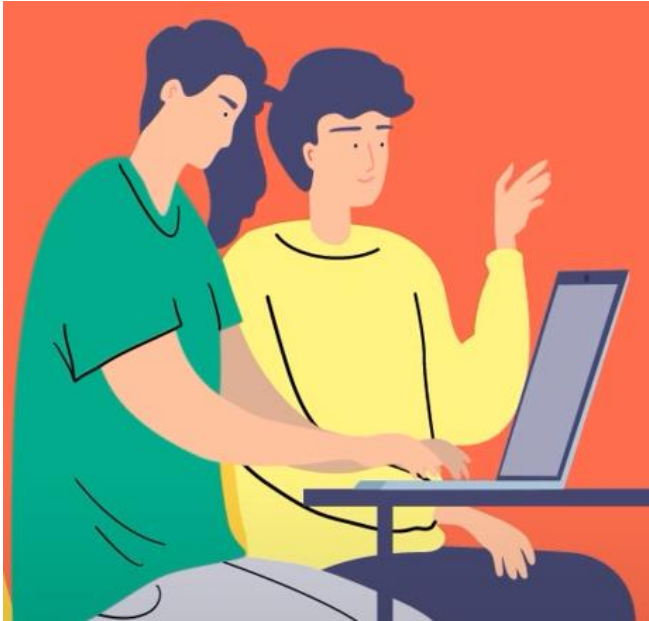




**Du 16 au 30 janvier 2026**

**Contestation de barème  
en cas d'erreur ou de  
désaccord.**

**Les recteurs statuent immédiatement sur les éventuelles demandes de correction sans appel possible auprès de l'administration centrale (BO spécial n°5 du 31 octobre 2024 - Annexe 1/§1.5.5)**



**Les demandes sont transmises à la direction générale des ressources humaines le 30/01/2026.**

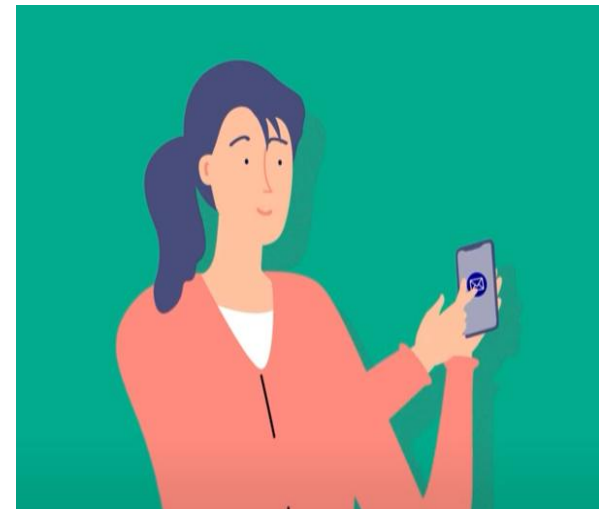
Sont pris en compte :

- le barème,
- l'ordre des vœux,
- le nombre de postes ouverts.

# Résultat définitif

## le 11 mars 2026

par SMS et messagerie I-Prof



# L'impact de la titularisation sur le mouvement

Avis favorable à la titularisation

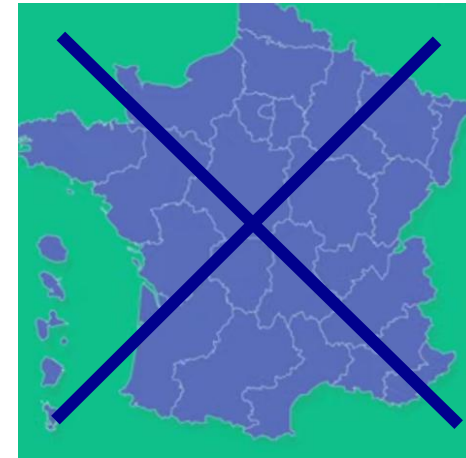
Prolongation de stage avec avis favorable à la titularisation



**Le résultat du mouvement est maintenu**

Non évalué

Avis défavorable à la titularisation



**Le résultat du mouvement est annulé**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*